# First Phosphate conclut un protocole d'entente avec Norfalco, une division de Glencore Canada, pour assurer l'approvisionnement en acide sulfurique

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 18 juillet 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer signature d'un protocole d'entente non contraignant avec NorFalco Sales (« NorFalco »), une division de Glencore Canada Corporation, le 17 juillet 2023, afin de garantir l'approvisionnement en acide sulfurique de ses futures installations industrielles au Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec.

Selon les termes du protocole d'entente, et sous réserve que les parties concluent un accord définitif de fourniture d'acide sulfurique mutuellement acceptable, First Phosphate accepte que NorFalco fournisse l'acide sulfurique nécessaire aux futures installations d'acide phosphorique et autres installations industrielles de First Phosphate situées au Québec, au Canada. Les deux entreprises continueront à travailler ensemble pendant la durée du protocole d'accord, en vue de conclure un accord de fourniture définitif.

« Nous sommes heureux d'avoir le soutien de NorFalco, le plus grand fournisseur au Canada et un leader de l'industrie dans la commercialisation et la distribution de l'acide sulfurique, » déclare John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Cet accord est une première étape importante dans ce que nous espérons être une relation d'approvisionnement continue et significative. Un accord avec NorFalco garantit une matière première essentielle et souvent négligée, provenant d'un fournisseur local majeur, pour le développement et la croissance futurs des activités industrielles de First Phosphate. »

Comme annoncé précédemment, First Phosphate poursuit le développement durable d'une usine d'acide phosphorique prévue à Port Saguenay, au Québec, avec son partenaire Prayon Technologies SA de Belgique. L'acide sulfurique est un élément clé de la production d'acide phosphorique. L'usine d'acide phosphorique sera un pilier essentiel dans le développement d'une chaîne d'approvisionnement localisée pour les batteries LFP en Amérique du Nord.

# À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

# À propos de NorFalco

NorFalco est l'un des plus grands négociants en acide sulfurique d'Amérique du Nord. NorFalco commercialise la production d'acide de trois grandes installations de production nord-américaines qui font partie du réseau mondial d'approvisionnement et de commerce d'acide sulfurique de Glencore. En outre, NorFalco a conclu des accords d'achat avec plusieurs producteurs extérieurs au groupe

Glencore. Le réseau de distribution entièrement intégré de NorFalco, composé de wagons, de camions, de barges, de navires, de réservoirs de stockage, de terminaux de transbordement et de terminaux d'importation, est l'un des réseaux d'acide sulfurique les plus étendus en Amérique du Nord. Ces forces en matière de production, de commercialisation et de distribution contribuent à assurer la fiabilité de l'acide sulfurique auprès d'une vaste gamme de consommateurs dans de nombreux secteurs d'activité. NorFalco est une entreprise Responsible Care® de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie. NorFalco s'engage à offrir " Plus que du H2SO4 ". Cela signifie offrir aux clients des solutions qui facilitent la commande, la réception et l'utilisation de l'acide sulfurique d'une manière sûre et fiable.

### Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, President peter@firstphosphate.com Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : <u>investor@firstphosphate.com</u>

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

### Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: <a href="https://twitter.com/FirstPhosphate">https://twitter.com/FirstPhosphate</a>

Linkedln: <a href="https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/">https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/</a>

-30-

## Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de grande pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une empreinte carbone réduite ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; les avantages, les conditions et les échéances prévus relativement au protocole d'entente, y compris le fait que les parties travailleront ensemble pendant la durée du protocole d'entente en vue de l'exécution d'une entente définitive, que NorFalco fournira l'acide sulfurique requis pour les futures installations d'acide phosphorique et autres installations industrielles de la Société situées au Québec, au Canada ; que l'accord constitue une première étape importante dans ce que la Société espère être une relation d'approvisionnement continue et significative avec NorFalco; et qu'un accord avec NorFalco permettrait à la Société d'obtenir une matière première essentielle et souvent négligée auprès d'un fournisseur local majeur pour la croissance future des activités industrielles de la Société.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir la capacité de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une empreinte carbone réduite ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à réaliser des projets d'exploration et de mise en valeur des ressources naturelles dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à réaliser les avantages, les conditions et les échéances prévus relativement au protocole d'entente, y compris le fait que les parties travailleront ensemble pendant la durée du protocole d'entente en vue de l'exécution d'un accord définitif,

que NorFalco fournira l'acide sulfurique requis pour les futures installations d'acide phosphorique et autres installations industrielles de la Société situées au Québec, au Canada ; que la Société aura la capacité de réaliser le potentiel du protocole d'entente en tant que première étape importante de ce que la Société prévoit être une relation d'approvisionnement continue significative avec NorFalco ; et qu'un accord avec NorFalco permettra à la Société d'obtenir une matière première clé et souvent négligée d'un fournisseur local majeur pour la croissance future des activités industrielles de la Société.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une empreinte carbone réduite ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'incapacité de la Société à réaliser ses projets de développement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'incapacité de la Société à réaliser les avantages, les conditions et les échéances prévus relativement au protocole d'entente, y compris le fait que les parties travailleront ensemble pendant la durée du protocole d'entente en vue de l'exécution d'un accord définitif, que NorFalco fournira l'acide sulfurique requis pour les futures installations d'acide phosphorique et autres installations industrielles de la Société situées au Québec, au Canada ; l'incapacité de la Société à réaliser le potentiel du protocole d'entente en tant que première étape importante de ce que la Société espère être une relation d'approvisionnement continue significative avec NorFalco ; et qu'un accord avec NorFalco ne permettra pas à la Société d'obtenir une matière première essentielle et souvent négligée d'un fournisseur local majeur pour la croissance future des activités industrielles de la Société.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le lecteur est également invité à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement des prévisions et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prévisionnelles, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit <a href="https://www.newsfilecorp.com/release/173749">https://www.newsfilecorp.com/release/173749</a>